



## **Conseil Communautaire du 21 octobre 2021 à 18h Salle des Fêtes d'Ablaincourt Pressoir**

**Titulaires présents à l'ouverture de la séance:** D. DOMONT, D. JACOB, X. PALPIED, L. POTIER, S. SCRIBE, T. LINEATTE, N. LATAPIE-COPE, B. GANCE, A. LEBRUN-MERLIN, P. CHEVAL, D. PECHON, F. GORLIER, JL MAILLARD, G. GUILLEMONT, B. ETEVE, P. KACZMAREK, J. NORMAND, C. DELAFORGE, JN CAZE, JP AVENEL, R. NIETO, C. NEVOU, L. KUSNIERAK, P. VALLEE, G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, V. VANNEUFVILLE, C. LEBRUN, L. PATTE, F. MASSIAS, C. FOURNET, C. BALCONE, JC LOUVET, S. DECROIX, D. MESSIO, F. MAILLE-BARBARE, A. CAUCHOIS, M. LELEU, D. PIOCHE, H. TRIENTZ, J. BROQUET, L. MAILLE, A. MARECHAL, C. BEAUFILS, JM. ADDE, J. GENEAU DE LAMARLIERE, G. CARON.

**Suppléants représentant leurs titulaires :** D. DAUMONT (suppléant de A. COQUART), MF LEROUX (suppléante de F. LEROY), K. VERQUEREN (suppléante de M. FLEURY), J. SEGARD (suppléant de D. POTE),

**Titulaires ayant donné pouvoir :** M. CRAPPIER à C. NEVOU, R. COUSIN à C. CHOUKAIR, R. VENDELON à T. LINEATTE, R. BILLORE à C. BEAUFILS, JL RAMECKI à B. GANCE, X. SCHNEBLE à M. LELEU, E. PROOT à G. SCIASCIA, C. ROUVROY à P. KAZMAREK

**Titulaires absents ou excusés :** A. COQUART, F. LEROY, M. CRAPPIER, JC SACLEUX, M. BAILLON, R. COUSIN, R. VENDELON, R. BILLORE, D. POTE, JL RAMECKI, X. SCHNEBLE, E. PROOT, C. ROUVROY

**Secrétaire de séance :** T. LINEATTE

## ORDRE DU JOUR :

### 1. GENERAL

- 1.1 Modification du nombre de Vice-présidents
- 1.2 Modification du règlement intérieur de Terre de Picardie
- 1.3 Modification du temps de travail d'agents du service scolaire
- 1.4 Mise à jour du tableau des emplois permanents

### 2. ASSAINISSEMENT

- 2.1 Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (SPAC Régie)
- 2.2 Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (SPAC DSP  
Chaunes)

### 3. INFORMATIONS DIVERSES

---

Philippe CHEVAL,

Président



Thierry LINEATTE,

Secrétaire,



Dans un premier temps, le cabinet Ecogeos présente la phase diagnostic de l'étude sur la tarification incitative (voir pièce jointe).

- Désignation à l'unanimité du secrétaire de séance : T.Linéatte
- Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil communautaire du 23 Septembre 2021
- Information des décisions prises par le Président par délégation
- Information des décisions prises par le Bureau communautaire par délégation

## 1. GENERAL

### 1.1 Modification du nombre de Vice-présidents

P.Cheval rappelle que M.Crappier, 1<sup>ère</sup> vice-présidente, a démissionné pour convenance personnelle et que la période de confinement l'a conduit à répartir les tâches assumées par M.Crappier :

- Au-delà de la culture, M.Crappier assumait la mission PLUi qui est désormais pris en charge par B.Etévé, devenu 1<sup>er</sup> vice-président
- T.Linéatte en charge du scolaire et de la jeunesse a repris le fonctionnement des médiathèques
- Le dernier sujet, Pays d'art et d'histoire est repris par P.Cheval afin de faire vivre ce label.

P.Cheval propose de ce fait de diminuer le nombre de vice-présidents de 1, les différentes activités de M.Crappier étant désormais réparties.

*Interventions :*

- *G.Sciascia considère que l'équilibre n'est pas respecté puisqu'il n'y a qu'un vice-président côté ex CCS. Harbonnières, compte tenu de sa taille, aurait pu avoir une place. G.Sciascia précise que cette place de vice-président n'était pas forcément pour elle mais par exemple pour C.Choukair qui avait les compétences nécessaires.*

- *P.Cheval : de toute évidence, c'est un vote et lors de l'élection de l'exécutif, Harbonnières a pu proposer sa candidature, le résultat du vote étant issu de l'ensemble des délégués communautaires.*

*La notion d'équilibre entre les 2 anciennes collectivités, c'est du passé et tout le monde commence à oublier que 2 territoires ont fusionné. S'il le faut, P.Cheval fera le bilan des travaux qui ont été réalisés ; il n'y a plus de notion de territoire. Tous les travaux ont été votés à l'unanimité.*

- C.Nevou : M.Crappier lui a demandé de voter contre la suppression du poste de vice-président
- C.Choukair : Il y a un an, quand P.Cheval a dit qu'il réduisait à 6 le nombre de vice-présidents, la crise sanitaire a été mise en avant. Aujourd'hui, le président demande de nouveau la suppression d'un poste. N'a-t-il pas l'impression que cela devient de plus en plus étriqué ? N'a-t-il pas envie de s'ouvrir ?
- P.Cheval : L'ouverture est faite au quotidien car il y a une transparence totale au niveau des conseils communautaires, tout comme il y a une transparence totale dans la CAO qui d'ailleurs ne devrait pas se réunir systématiquement. C.Choukair pense t'il qu'il y a des manques au niveau du travail effectué par les vice-présidents chacun dans leur compétence ?  
Pense t'il que le président a déjà fait défaut en matière d'informations ?  
Il y a un seul domaine où effectivement c'est le cas, c'est en matière de développement économique où la confidentialité est de rigueur.  
Il évoque également l'ouverture vers les associations, vers la population.  
Non, il n'y a pas de repli. Ce n'est pas parce qu'on a, comme certaines collectivités, 10 vice-présidents et 10 conseillers délégués qu'on est plus ouvert.
- C.Fournet s'interroge sur la charge de travail de l'exécutif, notamment si dans les prochaines années, la communauté de communes prend de nouvelles compétences.
- P.Cheval : les vice-présidents sont sans activité professionnelle (sauf H.Trientz) ce qui laisse plus de temps à consacrer à la collectivité.  
Si la charge de travail s'avérait trop lourde, on procéderait à la désignation d'autres vice-présidents
- Y a-t-il un pourcentage minimum de vice-présidents ?
- P.Cheval : Il y a un pourcentage maximum mais pas minimum.

Le conseil communautaire approuve la suppression d'un poste de vice-président.  
 Votes contre : M.Crappier (Bouchoir), P.Kusnierak (Guillaucourt), G.Sciascia (Harbonnières), C.Choukair (Harbonnières), R.Cousin (Harbonnières), E.Proot (Rosières),  
 Abstentions : P.Vallée (Hallu), JN Cazé (Fouquescourt), R.Nieto (Fransart), C.Fournet (Méharicourt), JM Adde (Vrely)

## 1.2 Modification du règlement intérieur de Terre de Picardie

Sur proposition du président, le conseil communautaire décide de modifier l'article 16 du règlement intérieur de Terre de Picardie par un avenant n°2 relatif à l'article 16 comme suit :

*« Le Bureau est composé du Président, de 5 Vice-présidents (le nombre est déterminé par le conseil communautaire) et de 7 membres du Conseil communautaire.*

*Le Président et les membres du Bureau sont élus pour la même durée que le Conseil communautaire.*

*Le Conseil communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau conformément à l'article L5211-10 du CGCT.*

*Lors de chaque réunion du Conseil de communauté, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation du Conseil communautaire. »*

Votes contre : G. SCIASCIA, C. CHOUKAIR, R. COUSIN, E. PROOT

## 1.3 Modification du temps de travail d'agents du service scolaire

Pour des raisons de service, des agents font l'objet :

➤ **d'une majoration** de leur temps de travail

- à l'école de Rosières pour de la désinfection supplémentaire

Adjoint technique de 22 à 24h hebdo (inférieur à 10% pas avis du CT)

- à l'école de Méharicourt suite à une ouverture d'une classe

Adjoint technique de 32 à 34h hebdo (inférieur à 10%, pas avis du CT)

➤ **d'une réduction** du temps de travail

- à l'école d'Harbonnières

Adjoint animation de 35h à 33h hebdo suite à la demande de l'agent (inférieur à 10% pas avis du CT)

Cet agent du scolaire effectuait de l'animation pendant les périodes d'ALSH ; ce temps de travail sera affecté à un des vacataires recrutés à cet effet.

*Pas d'interventions.*

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la modification du temps de travail de ces agents.

## **1.4 Mise à jour du tableau des emplois permanents**

*Pas d'interventions.*

Le conseil communautaire accepte à l'unanimité la mise à jour du tableau des emplois permanents.

## **2. ASSAINISSEMENT (H.Trientz)**

### **2.1 Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (SPAC /Régie)**

Le RPQS est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public (dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante de la collectivité) qui répond à une exigence de transparence interne mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter à tous moments au siège de son service.

Il y a 2 RPQS dans la mesure où le service est en partie en régie et en partie en DSP (Station de Chaulnes). La commune de Lihons est rattachée à la station de Chaulnes. La DSP prend fin en 2023.

*Pas d'interventions.*

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service SPAC en régie.

### **2.2 Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (SPAC DSP Chaulnes)**

*Pas d'interventions.*

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service SPAC en DSP à Chaulnes.

## **3. INFORMATIONS DIVERSES**

Informations sur le PLUi

- Séminaire du 9/11 à 18h dédié aux élus municipaux à la salle socio culturelle de Rosières
- Réunion publique du 22/11 à 18h à la salle socio culturelle de Rosières
- Réunion des groupes de travail les 29 et 30/11

*Interventions :*

- *JM Adde : Est-il possible de décaler la nomination des référents après le séminaire des élus ?*
- *P.Cheval : Effectivement, c'est peut être possible. C'est le cabinet qui dicte la méthodologie.*
- *B.Etévé : Il faut mettre en route le PLUi. S'il y a des problèmes, il sera toujours temps de s'adapter.*
- *C.Lebrun : Peut-on prévoir de nommer un remplaçant du référent des groupes de travail si celui-ci est absent ?*
- *P.Cheval : Ce sujet a été évoqué au cours du COPIL. Il y aura désignation d'un rapporteur suppléant mais qui devra être membre du groupe de travail.*
- *JM Adde : L'appel d'offres relatif à l'étude assainissement n'a pas été évoqué.*
- *H.Trientz : L'étude estimée à 500 000€ sera subventionnée à hauteur de 70%. Elle sera lancée prochainement.*
- *P.Cheval : C'est une obligation de réaliser cette étude.*
- *JC Louvet : Concernant l'éolien, TDP envisage de taxer les câbles qui relient les éoliennes au réseau. La difficulté est de connaître tous les parcs. Hormis les noms des 26 parcs éoliens du territoire, TDP n'a pas d'autres informations. Il y a urgence à mettre en place les conventions, d'où la demande faite aux communes de bien vouloir communiquer les plans, la date de création des parcs, et le nom et adresse des sociétés qui ont installé ces parcs.*
- *P.Cheval : il s'agit d'indemnités d'occupation du domaine public. Il est légitime de faire payer ceux qui longent nos voiries. Pour information, le tarif du département est de 3€/ml/an.*
- *X.Palpiéd : Il n'y a pas de DICT au moment de l'implantation d'un parc éolien ?*
- *JC Louvet : Non, les demandes de travaux auprès de la communauté de communes sont récentes. Jusqu'alors, c'était directement négocié entre les communes et les porteurs de projet. Actuellement, TDP n'a réussi à faire que 2 conventions.*
- *JP Avenel : Enedis a tous les plans.*
- *F.Massias : qu'en est-il des réseaux d'irrigation qui passent sous les voiries ?*
- *P.Cheval : Tout ceux qui empruntent le domaine public peuvent faire l'objet d'une redevance. Mais on ne peut pas taxer les services rendus à l'habitant.*